



ACADEMIE DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Affaire suivie par :
Thierry Lissac
Référent départemental sûreté
Conseiller départemental de prévention
Tél : 05 87 01 21 03
Mél : thierry.lissac@ac-limoges.fr

DSDEN de la Corrèze
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19 011 Tulle cedex
Site internet : <http://www.ac-limoges.fr/dsden19>

Tulle, le 28 mars 2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des écoles publiques et privées
S/c de Mesdames les inspectrices et de Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé(e)s de circonscription

Objet : Nouvelle posture Vigipirate.

À la suite de l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation de l'Etat islamique et face aux menaces qui pèsent sur la France, un conseil de défense et de sécurité nationale a été réuni le 24 mars par le Président de la République. A la suite de cette réunion, le HFDS du ministère nous communique qu'il est décidé de rehausser la posture Vigipirate, sur tout le territoire, au niveau le plus élevé : « Urgence attentat ». Les mesures en vigueur depuis le 15 octobre 2023 sont maintenues et adaptées comme suit à ce rehaussement du niveau d'alerte :

- Bât 12.03 : restriction voire interdiction des activités aux abords des installations et bâtiments désignés, en lien avec les forces de sécurité intérieure et la préfecture (NB : en liaison avec la DSDEN) ;
- Bât 21.01 : contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier) ; pour mémoire, ce contrôle doit être systématique depuis l'attentat d'Arras ; en cas de refus, l'accès à l'établissement peut être refusé.

Face aux menaces cyber toujours présentes, les mesures additionnelles suivantes sont activées :

- Num 21.01 : création des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements (NB : voir courriel cab rectrice du 26 mars) ;
- Num 51.01 : vérification et mise à jour des annuaires de crise.

Vous trouverez en pièce jointe les mesures de sécurisation, s'adressant particulièrement aux établissements, diffusées en octobre 2023, toujours en vigueur, mises à jour des mesures décidées le 25 mars.

Je vous remercie par ailleurs de bien vouloir mettre à jour le logo Vigipirate de tous les bâtiments.

Les services académiques de la DSDEN (cabinet du DASEN) sont à votre disposition et à votre écoute, merci de signaler tout élément en votre possession au cabinet du DASEN qui transmettra à la cellule ministérielle de veille et d'alerte (la CMVA).

Monsieur Thierry LISSAC, (dont les coordonnées figurent en entête du présent courrier), est en charge de ce dossier, il se tient à votre disposition et à votre écoute pour toute demande d'information, d'explication, de conseil ou de soutien.

Sur ce fond sécuritaire sensible, je sais pouvoir compter sur votre coopération.

Je vous remercie pour votre implication et vous renouvelle tout mon soutien et celui de mes services.

Franck CUTILLAS